



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



16039316

**Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de Liège, Division Ailon le 07 MARS 2016**
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/03/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0438.851.358

Dénomination

(en entier) : **VERDUN ET FILS**

Forme juridique : **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Siège : **RUE GENERAUX CUVELIER 1, 6820 FLORENVILLE**

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

D'un procès-verbal dressé par le notaire Charlotte BRICOULT, de résidence à FLORENVILLE, en date du 25/02/2016, en cours d'enregistrement, il résulte que les associés de ladite société ont pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée a décidé de modifier l'article 3 des statuts relatif au siège social et de le remplacer par ce qui suit :

« Le siège social sera établi à 6820 FLORENVILLE, Place Reine Astrid 12.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la région linguistique de langue française et de la région bilingue de Bruxelles-Capitale par simple décision de la gérance, à publier aux annexes du Moniteur belge.

La société peut, par simple décision de la gérance, établir des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts ou succursales en Belgique ou à l'étranger.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée A décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social et de le remplacer par ce qui suit :

« Article 4 – Objet

* La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, ou pour compte de tiers, ou en participation avec ceux-ci :

- le commerce en gros ou de détail d'articles de sports,
- le commerce en gros ou de détail de vêtements, de sous-vêtements, de lingerie, de vêtements de bain, de souvenirs et d'accessoires pour dames, hommes, enfants et bébés.
- tous articles d'habillement et tous articles textiles: (notamment: prêt à porter pour dames, messieurs et enfants, t-shirts, sweat-shirts, tricot, sous-vêtements, pyjamas, robes de nuit, de chambre, vêtements de sport, de plage et de bain, de pluie, vêtements de cuir, mouton retourné, daim, vêtements pour futures mamans, pour bébés, lingerie, chapeaux...)
- chaussures, sandales, pantoufles, sacs, lunettes solaires, parapluies, jouets, tous articles en cuir, en bois et en matière plastique et en toute autre matière; bijoux de fantaisie,
- tous articles de parfumerie (eaux de toilette, parfums, savons,...)
- la vente et la transformation de textiles et dérivés, flockages, broderies, séries-graphiques, impression sur toutes matières.

- la prestation de services liés aux opérations ci-dessus citées, toute opération de sous-traitance.

- la location et la vente de matériel sportif.

* La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, ou pour compte de tiers, ou en participation avec ceux-ci :

1. Pour son propre compte, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, contribuer à l'établissement et au développement d'entreprises. Elle a notamment pour objet :

A) de dispenser des avis financiers, techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme ; fournir son assistance et exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, de la production et de la gestion en général ; fournir toutes prestations de service et exécuter tous mandats sous forme d'études d'organisations, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

B) d'exécuter tous mandats d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration, d'administrateur délégué ou de gérant et en général, tous mandats et fonctions se rapportant directement ou indirectement à son objet ;

C) l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, le commissionnement, le courtage et la représentation de tous biens généralement quelconques, en bref l'intermédiaire commercial ;

D) la recherche, le développement, la production ou la commercialisation de nouveaux produits, de nouvelles technologies et leur application ;

E) la contribution à la constitution de sociétés par voie d'apports, de participation ou d'investissements généralement quelconques ;

F) l'attribution de prêts et d'ouvertures de crédit aux sociétés et aux particuliers sous quelque forme que ce soit, réaliser toutes opérations commerciales et financières à l'exception de celles légalement réservées aux banques de dépôt, détenteurs de dépôts à court terme, caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et entreprises de capitalisation.

G) l'organisation de toutes formations, séminaires, conférences, trainings à l'attention de toutes entreprises ou collectivités.

II. Pour son propre compte :

A) L'acquisition par souscription ou achat et la gestion d'actions, d'obligations, de bons de caisse et d'autres valeurs mobilières généralement quelconques, de sociétés belges ou étrangères, existantes ou à constituer ainsi que la gestion d'un patrimoine mobilier.

B) la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier.

* La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, ou pour compte de tiers, ou en participation avec ceux-ci :

- le management et la prestation de services, de conseils et d'assistance (secrétariat, analyse, réalisation de tableau de bord, consultance) tant au point de vue technique qu'administratif et commercial dans le secteur informatique;

- l'achat, la vente, la location de matériel informatique, toners, programmes,

- la reproduction de logiciels et de données informatiques, sur disques, disquettes, disques compacts, bandes ou cassettes (1820021)

- l'installation de système de télécommunication et installations informatiques, (4321102)

- le commerce de gros ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels (46510)

- la programmation informatique (62010), le conseil informatique (62020), la gestion d'installations informatiques (62030),

- autres activités informatiques (62090)

- la gestion et exploitation en continu de matériel informatique appartenant à des tiers (6311002)

- le stockage de données : préparation d'un enregistrement informatique de ces informations selon une structure prédéterminée (6311002)

- la location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique (77330)

- la location et location-bail de machines et équipement de bureau, sans opérateur : ordinateurs, machines et matériels informatiques, duplicateurs, photocopies, machines à écrire et de traitement de texte ...(7733001)

- L'informatique appliquée à la science et aux affaires, l'étude de tous les problèmes se rapportant aux systèmes de gestion et d'information, la conception, la mise en place, la formation, l'exploitation de tels systèmes et notamment d'ensembles comprenant des ordinateurs.

- L'achat, la vente, la prise et la mise en location, la représentation, le courtage et l'exploitation de tous systèmes, équipements et fournitures destinés directement ou indirectement à l'exécution de tous travaux de calcul et de gestion.

- La société peut obtenir, acquérir et exploiter tous droits quelconques de propriété intellectuelle ou industrielle relatifs à cet objet.

- Conseiller les personnes physiques et morales en vue d'optimiser la gestion de leur fonds de roulement et de leurs investissements ainsi que de trouver les sources de financement les plus économiques pour le développement de leurs activités.

- Redresser et rentabiliser les entreprises commerciales, industrielles et financières en difficulté.

- Assumer temporairement la gestion d'entreprises en vue de réaliser les objets ci-dessus.

- L'importation et l'exportation dans le monde entier de tous produits, matières et services de toutes origines.

A ces effets, la société peut ouvrir tout magasin de gros, de demi-gros ou de détail.

- le conseil en système informatique, à savoir les activités de conseil concernant le type et la configuration du matériel informatique (hardware) ainsi que les applications logicielles (software) qui s'y rattachent et toutes activités de consultance en informatique ;

- le développement, la production, le traitement, le commerce, la réparation, le placement et la livraison de programmes informatiques, de hardware informatiques, de software informatiques, de tout appareil technique, électronique, et mécanique et leurs pièces détachées, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, pour son propre compte, pour le compte d'un tiers, ou en collaboration avec un tiers.

- l'établissement et la propagation de cours d'informatique avec si nécessaire, la mise à disposition d'un professeur. L'organisation de cours, de conférences et de séminaires en informatique, en langage de programmation ainsi que de toutes activités y attenantes.

- l'achat et la vente d'articles publicitaires,

- la conception de techniques de publicité visant à toucher le consommateur (marketing direct) au moyen de publicité personnalisée, propositions téléphoniques d'achat (7311006)

Volet B - Suite

Etant donné que l'objet social doit être interprété dans son sens le plus large.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies (investissements, prises de participations sous quelque forme que ce soit, cautionnements), dans toutes les affaires, entreprises ou sociétés, dès lors que ces opérations, affaires, entreprises ou sociétés ont un objet identique, analogue ou connexe au sien, ont un rapport direct ou indirect avec son activité ou sont simplement de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra fournir des garanties réelles ou personnelles au profit de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle est intéressée ou non, au profit de tiers moyennant rémunération.

L'énumération qui précède n'est pas limitative de sorte que la société peut effectuer toute opération susceptible de contribuer à la réalisation de son objet.

La société peut d'une façon générale accomplir toutes opérations mobilière ou immobilière généralement quelconques qui ne requièrent pas d'accès à la profession se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

La gérance a qualité pour interpréter la nature et l'étendue de l'objet social.

La société pourra acheter, vendre pour compte propre tant des meubles que des immeubles prêter ou emprunter, affecter en hypothèque, dispenser de prendre inscription d'office, donner mainlevée avec ou sans paiement.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur. ».

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée a décidé de démissionner en qualité de gérant non statutaire et de représentant permanent de la société Monsieur VERDUN Grégory Fernand Lionel Jacky Daniel, né à VIRTON le 13 janvier 1977, RN : 77.01.13-177.87, époux de Madame KUBORNE Julie, demeurant et domicilié à 6820 FLORENVILLE, Les Hayons 8, marié sous le régime de la séparation des biens avec société accessoire suivant contrat de mariage dressé par le notaire Jungers précité en date 05/04/2011, lequel intervenant a déclaré accepter.

Décharge lui est donnée pour les actes de sa gestion.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de gérant non statutaire de la société Monsieur VERDUN Michaël pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'agir sans limitation de sommes.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée a décidé de désigner en qualité de représentant permanent de la société Monsieur VERDUN Michaël, et ce pour une durée indéterminée.

Mandat est donné au gérant ou au notaire pour réaliser la coordination des statuts.

POUR EXTRAIT CONFORME

Charlotte BRICOULT. Déposée en même temps qu'une expédition photocopique conforme du PV d'AGE et qu'une coordination ces statuts.